

FORMATION La fiscalité des clubs de canoë kayak

*Fédération Française de Canoë Kayak et sports de pagaie
Organisme de formation n° 119 405 161 94 déclaré à la DIRRECTE Ile de France*

Intitulé de la formation : La fiscalité des clubs de canoë kayak : quelle stratégie ?

Nature de l'action : Action de développement des compétences via la formation continue

Public concerné : Directeurs et directrices de structure, Dirigeants et dirigeantes de clubs ;

Effectifs concernés : 6 stagiaires minimum.

Objectifs de la formation :

- Optimiser et sécuriser la gestion des activités lucratives
- Apprécier l'opportunité de mettre en place une sectorisation ou une filialisation
- Comprendre les impacts de chaque scénarii sur les activités du club

Date et lieux :

Formation : samedi 6 mars 2021 – 7h.

Lieu : Siège FFCK Vaires-sur-Marne

Responsable formation : Margaux PINSON – Responsable Service accompagnement des membres.

Intervenants : Sylvain CHILLET - Cabinet MOUVENS

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Coût de la formation :

Pris en charge par l'AFDAS sous le format « Action Collective. »

PROGRAMME DE LA FORMATION :

	DEFINITION DE LA SEQUENCE	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	METHODE PEDAGOGIQUE
6 mars 2021			
9h30	<i>Accueil et présentation de la formation</i>		
10h00	Les enjeux de la sécurisation du cadre fiscal pour les clubs	Méthode d'analyse de l'administration fiscale Maitriser les incidences de lucrativité et les exonérations	Présentation et échanges en grand groupe.
11h00	Définir sa stratégie en fonction de son projet de développement	Maitriser les méthodes d'assujettissement Savoir s'orienter vers une stratégie	Présentation et débat en grand groupe.
<i>13h00 – 14h00 - Repas Self UCPA</i>			
14h00	Travail individuel sur la stratégie la plus adaptée à sa situation et évaluation des impacts économiques de leurs stratégies en fonction des options retenues	Analyser et orienter sa stratégie Evaluer les impacts économiques	Travail individuel
15h30	La mise en œuvre juridique et fiscale de la sectorisation et filialisation	Maitriser les conditions de réussite et points de vigilance	Présentation et débat en grand groupe.
17h - 17h30	Temps d'échange et bilan de la formation.		